

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3450

présenté par

Mme Amiot, Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	112 580 000
<i>dont titre 2</i>	0	112 580 000
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Éducation à la sexualité à l'école (<i>ligne nouvelle</i>)	112 580 000	0
TOTAUX	112 580 000	112 580 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons nous assurer d'attribuer les moyens suffisants afin que les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité (EAS) en milieu scolaire prévues par l'article L. 312-16 du code de l'éducation depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception soient réellement mises en oeuvre sur l'ensemble du territoire.

Alors que les violences sexuelles sur les mineurs touchent près de 160 000 enfants chaque année, dans toutes les sphères de la société – comme à l'école ou le rapport de la commission d'enquête « sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires » mené par les députés Paul Vannier (LFI) et Violette Spillebout (EPR) entre février et juillet 2025 a pu clairement l'établir – les séances d'Education à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) revêtent un caractère stratégique pour prévenir ces violences. Or, comme le révèle un rapport adopté le 10 septembre 2024 par le Conseil économique, social et environnemental (Cese) intitulé « Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle », on apprend que seuls 15 % des élèves bénéficient des trois séances annuelles obligatoires et que 25 % des établissements scolaires ne les ont jamais mises en place.

Si un nouveau programme d'EVARS a finalement bien été adopté et publié en février 2025 pour une application à compter de la rentrée scolaire 2025, la réalité est que sans moyens publics concrets pour assurer la formation des personnels enseignants et en l'absence de contrôle des

dérives entourant son application, c'est son effectivité même qui est remise en cause, comme le dénonce encore récemment de nombreuses associations spécialisées telles que le Planning Familial dans une tribune collective intitulée « Éduquer les enfants à l'égalité et au consentement est un sujet sérieux » (8 octobre 2025). Ce manque d'investissement public et de contrôle créé ainsi une brèche dangereuse permettant à des acteurs privés lucratifs, aux motivations idéologiques réactionnaires, de s'immiscer dans la formation des élèves : ainsi, Médiapart révélait le 3 octobre 2025 qu'une entreprise appelée « Lift », se présentant comme « neutre et laïc » et proposant des programmes en ligne d'éducation à la sexualité destinés à des établissements scolaires privés et publics, serait en réalité financé en grande partie par le milliardaire ultra-réactionnaire Pierre-Edouard Stérin (qui ne cache pas son soutien à l'extrême-droite), et qui avait récemment affirmé que « son action prioritaire en France » est de stimuler une politique nataliste chrétienne et « de souche européenne ». En parallèle, des associations reconnues d'utilité publique comme le Planning Familial se voient interdire l'accès aux salles de classes dans certaines académies, comme en Isère où en juin 2025, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) du département a fait savoir aux équipes pédagogiques du territoire, sans annonce formelle aux partenaires et associations spécialisées concernées, que celles-ci, qui intervenaient jusqu'à présent en appui aux enseignant-es et aux services de santé scolaire, n'étaient plus habilitées à intervenir dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) à partir de la rentrée.

Outre le dépôt par le groupe LFI dès le 16 novembre 2023 d'une proposition de résolution « visant à garantir une véritable éducation à la sexualité effective et obligatoire » et notre engagement continu sur la question depuis des années, nous proposons ainsi de nouveau d'augmenter les moyens alloués à cette dernière afin de permettre la formation des enseignants et l'intervention d'associations agréées par le ministère de l'éducation nationale – comme le Planning Familial, qui, même lorsqu'il est autorisé à intervenir dans les salles de classes, doit parfois refuser en raison d'un manque de financement.

Afin de financer cette mesure, le collectif « Pour une véritable éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle » réunissant des associations et syndicats des personnels de l'Éducation nationale, y compris de chef.fes d'établissement, de santé et d'égalité femmes-hommes ainsi que des parents d'élève et des jeunes, a estimé qu'une mise en place effective des actions liées à l'EVARS sur l'ensemble du territoire national nécessite 1) le financement de 15 000 nouveaux postes d'infirmières et d'infirmiers scolaires (110 M€), 2) le développement de contenu, ressources et outils pédagogiques (280 000 €) et 3) l'interventions d'associations extérieures permettant notamment la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale (2,3 millions d'euros) – ce qui représente un investissement total indispensable de 112 580 000 €.

Pour ce faire, et pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de titre 2 de l'action 11 « Remplacement » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » à hauteur de 112 580 000 € en autorisations d'engagement et 112 580 000 € en crédits de paiement, vers l'action 01 d'un nouveau programme intitulé « Éducation à la sexualité à l'école », abondé à hauteur d'un montant équivalent en AE et CP. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous demandons au Gouvernement de lever ce gage.